



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2019/048

**OBJET : BUDGET ANNEXE « EXTENSION DU SITE »
2018 : REPRISE ANTICIPÉE ET AFFECTATION
DÉFINITIVE DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE
ANTÉRIEUR AU BUDGET PRIMITIF 2019**

Envoyé en préfecture le 08/04/2019
Reçu en préfecture le 08/04/2019
Affiché le 
ID : 033-243301264-20190402-2019_048_BIS-DE

Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 44

Nombre de Conseillers présents : 32

Nombre de Conseillers présents et représentés : 38

Quorum : 23

Date de convocation : 25 mars 2019

Date d'affichage de la convocation au siège : 25 mars 2019

**Le 2 avril de l'année deux mille dix-neuf à
18h30**

à Martillac – Technopole Montesquieu
Le Conseil Communautaire de la Communauté
de Communes de Montesquieu, légalement
convoqué, s'est réuni sous la présidence de
Christian TAMARELLE.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	A	
BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P		DUFRANC Michel (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	P		FATH Bernard	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	P		GAZEAU Francis (Maire)	E	Mme BOURROUSSE
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		LEMIRE Jean-André (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		MAYEUX Yves (Maire)	E	M. TAMARELLE
DARBO Benoît (Maire)	P		BOS Fabrice	E	Mme CHENNA
TALABOT Martine	P		CHENNA Nadine	P	
BARRÈRE Philippe	P		EYL Muriel	P	
LAGARDE Valérie	E	Mme BURTIN DAUZAN	FOURNIER Catherine	P	
BLANQUE Thierry	P		LABASTHE Anne-Marie	E	M. FATH
CANADA Béatrice	P		MOUCLIER Jean-François	A	
BALAYE Philippe	P		POLSTER Monique	P	
BOURROUSSE Michèle	P		LACOSTE Benoit	A	
GACHET Christian	P		BROSSIER Jean-Marie	P	
ROUSSELOT Nathalie	P		BENCTEUX Laure	P	
DURAND Félicie	A		CHEVALIER Bernard	P	
LARRUE Dominique	P		HEINTZ Jean-Marc	E	Mme BOURGADE
BETES Françoise	P		BORDELAIS Jean-François	P	
DE MONTESQUIEU Alexandre	P		DEBACHY Maryse	A	
MARTINEZ Corinne	P		KESLER Jean	A	
OHRENSSTEIN-DUFRANC Sylvie	P				
AULANIER Benoist	P				

Le conseil communautaire nomme Mme TALABOT, secrétaire de séance

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2019/048

**OBJET : BUDGET ANNEXE « EXTENSION DU SITE »
2018 : REPRISE ANTICIPÉE ET AFFECTATION
DÉFINITIVE DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE
ANTÉRIEUR AU BUDGET PRIMITIF 2019**

Envoyé en préfecture le 08/04/2019
Reçu en préfecture le 08/04/2019
Affiché le 
ID : 033-243301264-20190402-2019_048_BIS-DE

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2311-5 et R 2311-11,
- Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14,
- Vu** la délibération n° 2018-49 du 10 avril 2018 relative au vote du Budget Primitif dudit budget annexe,
- Vu** la délibération n° 2019-042 du 02 avril 2019 relative à l'adoption du compte administratif dudit budget annexe,
- Vu** la délibération n° 2019-041 du 02 avril 2019 relative à l'approbation du compte de gestion dudit budget annexe,
- Vu** la demande du Trésorier de régulariser le montant de l'affectation du résultat N-1 pour un montant de un euro,
- Considérant** la possibilité d'affecter de manière anticipée au budget les résultats de l'exercice antérieur d'un même budget,
- Considérant** que la reprise par anticipation du résultat excédentaire de la section de fonctionnement, s'effectue en respectant les conditions posées par les textes en vigueur,
- Considérant** que l'excédent de la section de fonctionnement doit couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement en tenant compte des restes à réaliser en dépenses et en recettes,
- Considérant** que le solde disponible peut être inscrit soit en section de fonctionnement soit en section d'investissement,
- Considérant** l'avis favorable du bureau,

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Décide de l'affectation du résultat du budget annexe « extension du site » comme suit :

Besoin réel de financement de la section d'investissement	
Résultat de la section d'investissement de l'exercice	190 840,23
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 CA)	-187 356,55
Résultat comptable cumulé	3 483,68
Solde des restes à réaliser	0
Besoin réel de financement	0

Résultat de la section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	13 337,83
Résultat de l'exercice antérieur (ligne 002 CA)	1 277 132,85
Résultat de clôture à affecter	1 290 470,68



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2019/048

**OBJET : BUDGET ANNEXE « EXTENSION DU SITE »
2018 : REPRISE ANTICIPÉE ET AFFECTATION
DÉFINITIVE DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE
ANTÉRIEUR AU BUDGET PRIMITIF 2019**

Envoyé en préfecture le 08/04/2019
Reçu en préfecture le 08/04/2019
Affiché le
ID : 033-243301264-20190402-2019_048_BIS-DE

SLOW

Affectation budgétaire 2018		
	Dépenses	Recettes
002 Résultat de fonctionnement reporté		1 290 470,68
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés		0
001 Résultat d'investissement reporté		3 483,68

Fait à Martillac, le 2 avril 2019

Le Président de la CCM
Christian TAMARELLE

Document signé électroniquement